

**PAUL JEANNETEAU**

**DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE**

**VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**MAIRE DE CHAMPIGNÉ**

Paris, le 17/05/2010

## **Communiqué de Presse**

---

### **QUI VEUT VRAIMENT UNE PRESSE PLURALISTE ?**

La mort annoncée d'Angers 7 doit nous interpeller : comment Angers peut-elle laisser disparaître un média aussi rassembleur qu'une télévision locale ? Depuis plusieurs semaines, le sort d'Angers 7 était suspendu à la décision, des collectivités et des acteurs locaux, de soutenir ou de rejeter les différents projets de reprise. Or, Jean-Claude Antonini, Maire d'Angers et Président de l'agglomération, n'a pas voulu accompagner les initiatives qui se sont fait jour.

Depuis plusieurs mois, le Maire d'Angers connaissait la situation économique déficitaire d'Angers 7. Est-il intervenu à ce moment pour essayer de dessiner un nouveau modèle économique ? Non! Il a préféré attendre que la situation atteigne un point de non-retour et se désengage totalement: aujourd'hui, l'écran d'Angers 7 est noir et 16 journalistes pointent au chômage.

Comme sur bien d'autres sujets, l'équipe municipale renvoie la balle aux autres. Au CSA, accusé d'avoir validé un modèle économique qui malheureusement ne s'est pas révélé viable. Et surtout au groupe Ouest-France suspecté d'avoir lâché un des fleurons de son empire.

Nous aurions pu sortir par le haut de cette impasse. Il n'est certes pas du rôle des collectivités locales de se substituer aux professionnels des médias : elles n'ont pas les compétences pour créer une chaîne de télévision de toutes pièces. En revanche, elles peuvent accompagner les porteurs de projets.

On ne peut soutenir la liberté de la presse et donc celle des journalistes et laisser disparaître une télévision présente depuis 20 ans dans le paysage médiatique local. Après l'abandon de la subvention au festival du Scoop, Jean-Claude Antonini prouve une nouvelle fois son désintérêt pour le métier de journaliste et la défense d'une presse pluraliste.

Paul JEANNETEAU  
Député de Maine-et-Loire

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université 75355 Paris Cedex 07 SP  
Permanence : 14 rue René Brémont 49100 Angers - Tél : 02.41.87.42.41 - Fax : 02.41.87.05.66